

Collectif national droits de l'Homme Romeurope :

ALPIL (*Action pour l'insertion sociale par le logement*) – AMPIL (*Action Méditerranéenne Pour l'Insertion sociale par le Logement*) – ASAV (*Association pour l'accueil des voyageurs*) – ASET (*Aide à la scolarisation des enfants tsiganes*) – Association de solidarité avec les familles roumaines de Palaiseau – CIMADE (*Comité intermouvements auprès des évacués*) – CLASSES (*Collectif Lyonnais pour l'Accès à la Scolarisation et le Soutien des Enfants des Squat*) – FNASAT-Gens du voyage – Hors la Rue – LDH (*Ligue des Droits de l'Homme*) – Liens Tsiganes – MDM (*Médecins du Monde*) – MRAP (*Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples*) – Mouvement catholique des gens du voyage – PARADA – PROCOM – Rencontres tsiganes – RomActions – Réseau de soutien Roms de St Etienne – Romeurope Val-de-Marne – Une famille un toit 44 – URAVIF (*Union régionale des associations voyageurs d'Ile-de-France*) Ainsi que les Comités de soutien de Montreuil, du Nord-ouest parisien, de St Michel-sur-Orge, le Collectif Roms des associations de l'agglomération lyonnaise, le Collectif de soutien aux familles roms du Val d'Oise et des Yvelines et le Collectif des sans papiers de Melun



Paris, le 20 octobre 2008

Monsieur Xavier Bertrand
Ministre du Travail, des Relations
sociales, de la Famille et de la
Solidarité
127, rue de Grenelle
75700 PARIS

Monsieur le Ministre,

Nous vous prions de trouver ci-joint le rapport 2008 sur la situation des Roms migrants en France établi par le Collectif National Droits de l'Homme Romeurope. Une synthèse en introduction regroupe les principaux points sur lesquels nous souhaitons vous alerter.

Originaires en majorité de Roumanie et Bulgarie, dans une moindre mesure d'ex-Yougoslavie, ils ont fui leurs pays, dans lesquels les discriminations et le racisme les maintiennent dans une plus grande précarité encore. Leur mode de vie n'est en rien assimilable à celui des Gens du voyage français, puisqu'ils sont sédentaires depuis des siècles.

Partout en France, le même constat est fait : des conditions d'existence indignes, la plupart du temps dans des squats ou des bidonvilles, conjugués à la menace permanente des expulsions, dans des conditions parfois violentes. Cette instabilité représente une mise en danger et occasionne de véritables traumatismes, particulièrement pour les enfants, dont la scolarisation est assurée de façon chaotique et se heurte à des refus d'inscription encore fréquents de la part des municipalités.

Les perspectives d'insertion à court terme sont faibles car ils demeurent exclus du marché de l'emploi (y compris des 150 métiers dits ouverts) notamment du fait des dispositions contraignantes liées à la période transitoire imposée aux ressortissants des nouveaux pays membres de l'Union européenne. Ils n'ont pas accès non plus aux ressources de la protection sociale, puisque des dispositions plus strictes à l'encontre des ressortissants communautaires ont été prises suite à l'entrée de la Roumanie et de la Bulgarie dans l'Union européenne, en sorte que des refus quasi systématiques et sans évaluation de la situation personnelle des intéressés sont opposés par les caisses de sécurité sociale. L'accès à certaines prestations d'aide sociale (aide médicale d'Etat, aide sociale à l'enfance, hébergement d'urgence, domiciliation, ...) reste en théorie ouvert mais il faut là-encore déplorer de nombreux barrages et des traitements discriminatoires. Tous ces facteurs cumulés sont à l'origine de retards de soins et d'un état de santé préoccupant.

Présupposés se trouver en situation de dépendance vis-à-vis du système d'assistance sociale (sans que cela ne soit jamais vérifié), les Roms se voient régulièrement notifier des mesures d'éloignement. L'exécution de ces mesures, aussi absurdes qu'inefficaces puisqu'ils ont le droit de revenir aussitôt en France – ce qu'ils font effectivement – s'appuie dans le cas des Roms sur la mise en œuvre à grande échelle du dispositif de retour humanitaire de l'ANAEM, sans respecter souvent le principe du volontariat des personnes et sans préparation ni accompagnement des projets d'insertion individuels dans le pays d'origine.

S'il faut déplorer que l'Etat et les collectivités locales continuent de privilégier des réponses à courte vue par l'évacuation, sans alternative, des lieux de vie occupés par ces familles, qui n'aboutissent qu'à déplacer le problème sur les communes voisines, certains acteurs publics sont à l'origine depuis plusieurs années parfois, d'initiatives à l'échelle locale pour mettre en œuvre un accueil digne et un projet d'insertion. Nous avons maintenant assez de recul sur ces expériences pour affirmer qu'à partir d'un diagnostic de chaque site et de la situation précise de ces familles, des projets pertinents peuvent être mis en œuvre dont le succès nécessite un engagement positif de l'Etat dans le respect des droits fondamentaux de ces Roms migrants installés en France.

Le CNDH Romeurope, les associations et les comités de soutien locaux qui le composent, sont disponibles pour travailler à de telles perspectives. Nous restons dès lors à votre entière disposition pour convenir d'un entretien afin d'évoquer plus avant ces sujets et les revendications présentées dans notre rapport.

Vous souhaitant bonne réception de ce rapport et dans l'attente des suites que vous apporterez à notre demande de rendez-vous, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collectif Romeurope,

Didier BOTTON
FNASAT-Gens du voyage
(01-40-35-00-04)

Michel FEVRE
Romeurope Val-de-Marne
(06-08-55-28-33)

Michèle MEZARD
Médecins du Monde
(06-60-40-56-01)